

## PERMIS D'AMENAGER

### LA TOUCHE EXTENSION DU VILLAGE

Mairie de LA TOUCHE | OCTOBRE 2020

## PA 8 | PROGRAMME ET PLAN DE TRAVAUX

### PROGRAMME DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT :

1 - Mise en place d'un accès carrossable à la parcelle, depuis Le chemin des Archiers à l'Est, jusqu'au chemin Charpenel à l'Ouest.

Cet accès sera aménagé en enrobé. La largeur totale de la voie sera de 4 m. Cet accès longera la parcelle au Nord. Une voie douce sera aménagée comprenant :

- une haie végétale d'une emprise de 1 mètre de large, hauteur de 1.20 m,
- une voie piétonne d'une largeur de 2 mètres finition gravette.

2 – A l'entrée Ouest du site, on trouve un parking accueillant 40 places.

3 – Au centre de la parcelle sera aménagé un pré de 519 m<sup>2</sup> qui restera propriété communale. Proche de la voie est prévue une borne incendie qui est ainsi située à moins de 100 m de l'habitation la plus éloignée.

4 – Un bassin de rétention de 260 m<sup>3</sup> utiles, positionné au point bas de la parcelle, destiné à recueillir les eaux pluviales de l'opération. Le dimensionnement du bassin de rétention a été réalisé sur une pluie de retour vingtennale, avec un débit de fuite de 19 l/s.

5 – La desserte par les réseaux est envisagée de la manière suivante :

- AEP (Eau Potable) : la desserte interne du programme sera réalisée à partir du réseau existant dans le village, qu'il s'agira de renforcer. La défense incendie sera réalisée en entrée de lotissement,
- EU (Eaux Usées) : le réseau existant se situe dans le village, au bas du Chemin des Archiers, qu'il s'agira de reprendre en DN 200 mm jusqu'au droit de l'entrée de l'opération. La collecte interne sera réalisée en gravitaire DN 200 mm, la pente de la voirie étant favorable,
- EP (Eaux Pluviales) : un réseau de collecte des eaux de voirie est prévu, dans lequel s'écouleront également les eaux de toiture. L'exutoire de ce réseau sera le bassin de rétention. Il sera constitué de canalisation DN 300 à et 400 mm, complété par des grilles-avaloir,
- BT (Basse Tension) : à partir du transformateur HTA existant, il est prévu un réseau de distribution électrique en une antenne unique. Le gestionnaire ENEDIS et le SDED jugeront de la nécessité de créer un nouveau transformateur,

- ECP (Eclairage Public) : un réseau d'éclairage est prévu le long de la voirie, avec un nombre de points lumineux qui sera déterminé selon la hauteur et le type de lumière utilisé (LED en toute logique). Le SDED interviendra dans la conception de ce réseau,
- Télécommunication : qu'il s'agisse de la téléphonie filaire (cuivre) ou le raccordement au numérique (fibre optique), un unique réseau télécom sera créé pour desservir chaque logement.

L'ensemble des réseaux seront enfouis. Les branchements hydrauliques d'une part, réseaux secs d'autre part, seront préférentiellement regroupés pour chaque logement.

**6** – La division parcellaire sera validée par un plan de bornage et identifie les 7 parcelles constructibles suivantes :

LOT 1 626 M2  
LOT 2 784 M2  
LOT 3 833 M2  
LOT 4 561 M2  
LOT 5 573 M2  
LOT 6 702 M2  
LOT 7 638 M2

7- Chaque parcelle sera desservie par les réseaux communs : compteur eau potable, logette EDF, regard eaux usées, télécom.

**9** – La gestion des déchets se fera avec la mise à disposition de containers situés en entrée du sud, au niveau des parkings.